Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 1er décembre 2015

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT

Baisse tarifaire des offres de la gamme Mobilis

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a aujourd'hui adopté un arrêté actant une baisse des tarifs de 10 % à 24 % des offres de la gamme Mobilis : le forfait Liberté, les forfaits monétaires, les abonnements mensuels et les abonnements « entreprises » sont tous concernés. L'offre « Liberté » affiche une baisse de 12 % (la minute passe à 44,1 F TTC au lieu de 50,4 F TTC). Le coût de cette baisse tarifaire, entièrement autofinancée par l'Office des Postes et des Télécommunications (OPT), est évalué à 322 MF.

Après la révision des offres SMS, l'OPT-NC, établissement public de la Nouvelle-Calédonie, baisse aujourd'hui les tarifs Mobilis grâce notamment à la bonne santé financière de l'établissement. Cette mesure s'intègre pleinement dans le programme de lutte contre la vie chère. L'OPT va continuer son action en faveur d'une baisse des tarifs des télécommunications, que ce soit pour la téléphonie, les SMS ou pour l'Internet (fixe et mobile). Cette mesure entrera en vigueur avant Noël soit dès le 15 décembre 2015.